

30/11/2017



SCIENTIFIQUES

INADMISSIBLE

La mise en œuvre du PPCR et du protocole du 11 avril 2016 a non seulement pris du retard pour les PTS mais elle donne lieu à des variations dans les payes sans que les agents n'aient la moindre explication.

Certains collègues ont vu leur paye diminuer soudainement du fait de ponctions de plusieurs centaines d'euros pour rattrapage de trop perçus versés depuis plusieurs mois. Et ceci sans aucune explication. Leur paye étant réduite à peau de chagrin avec toutes les difficultés que cela induit.



LE SNAPATSI NE PEUT ACCEPTER QUE LES ERREURS DE L'ADMINISTRATION ENGENDRENT DE GRAVES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES POUR LES AGENTS.

Depuis la mise en place du PPCR et du protocole, seules les organisations syndicales informent les personnels alors que l'administration en a le devoir.

Le SNAPATSI dénonce le laisser aller de l'administration et la brutalité de ces procédés.

Après avoir dénoncé cette situation lors du CTRPN du 30 novembre, le SNAPATSI a saisi Monsieur le DRCPN afin de rappeler aux SGAMI leurs obligations d'informer les personnels et de prendre en compte leur situation financière quand des rattrapages importants doivent être faits.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI vous défend !!!